



DEMANDE DE BOURSE ECOLE DE MUSIQUE TARNOS ANNEE SCOLAIRE 2023- 2024

Versement de la bourse avant fin décembre 2023

1-NOM DE L'ENFANT :
PRENOM :
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :
INSTRUMENT PRATIQUE * :

2-NOM DE L'ENFANT :
PRENOM :
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :
INSTRUMENT PRATIQUE * :

3-NOM DE L'ENFANT :
PRENOM :
DATE ET LIEU DE NAISSANCE :
INSTRUMENT PRATIQUE * :

NOM ET PRENOM DU PERE :
NOM ET PRENOM DE LA MERE :
ADRESSE :
N° DE TELEPHONE :
COURRIEL :
NOMBRE DE PERSONNES VIVANT AU FOYER :

RESSOURCES DE LA FAMILLE

Calcul du Quotient familial : Revenu Imposable (à relever sur avis d'imposition) / Nombre de personnes vivant au foyer

		Bourse Ecole de Musique		
Quotient familial		1 enfant	2 enfants	3 enfants
< 6 707 €		162 €	262 €	325 €
De	6 708 à 8 564 €	157 €	246 €	304 €
De	8 565 à 10 463 €	131 €	204 €	252 €
De	10 464 à 13 081 €	99 €	152 €	189 €
De	13 082 à 14 399 €	73 €	110 €	136 €
> 14 400 €		57 €	84 €	105 €

QUOTIENT FAMILIAL > à 14 400 € :

OUI

NON

Fait à BOUCAU le,

Signature,

***La demande de bourse ne concerne pas l'Eveil Musical**

DOSSIER A DEPOSER AVANT LE 1er DECEMBRE 2023 AU SERVICE FINANCIER

PIECES A JOINDRE :

- Attestation de paiement de la cotisation
- Avis d'imposition 2023 (revenus de l'année 2022)

*** Si votre quotient familial est > à 14 400 € il n'est pas nécessaire de fournir l'avis d'imposition

- Relevé d'Identité Bancaire, Postal ou Caisse d'Epargne